

Régie d'assainissement des eaux TERREBONNE MASCOUCHE

Procès-verbal

# ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

du 27 février 2017

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (R.A.E.T.M.), tenue lundi le 27 février 2017 à 14h00 au bâtiment de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (R.A.I.M.), 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne.

#### Étaient présents:

M. Paul Asselin, conseiller municipal – Ville de Terrebonne M. Gabriel Michaud, conseiller municipal – Ville de Mascouche

M. Clermont Lévesque, conseiller municipal – Ville de Terrebonne

Mme Chantal Marceau Mme Christiane Lambert Mme Isabella Cellini, directrice générale adjointe - Ville de Mascouche M. Luc Fugère, directeur adj. Entretien du territoire - Ville de Terrebonne M. Yvon Plante, représentant firme SIMO M. Hugo Lavoie, représentant firme EnviroServices M. Louis-Philippe Buist, coordonnateur Génie et technologies – RAIM

Mme Lynda Lantagne, RAIM

#### Étaient absents:

M. Don Monahan, conseiller municipal – Ville de Mascouche M. Michel Morin, conseiller municipal – Ville de Terrebonne M. Daniel Vaillancourt, chef de service env. & hygiène – Ville de Terrebonne M. Daniel Sauriol, directeur général par interim, Ville de Terrebonne

Vice-président Administrateur Observateur Observateur

Président

Substitut

Administrateur

Sec-trésorière

Assist sec-trés

Observatrice

Observateur Consultant

Consultant

Observateur

Observatrice

1. Ouverture de l'assemblée

15-02-2017 **RÉSOLUTION:** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

QUE la séance soit ouverte.

# ADOPTÉ

Lecture et adoption de l'ordre du jour

16-02-2017 **RÉSOLUTION:** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour soit approuvé, en ajoutant les points suivants :

Vanne brisée à la pompe 3 à la station d'épuration

Avis de motion : Règlement 119-1 Modification de l'heure de 17 l'assemblée

Et la correction suivante :

Pompe P3 surutilisée au poste Dumais. 4.4

### **ADOPTÉ**

Ouverture

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du mardi 17 janvier 2017

SIMO, gestionnaire pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement 4.1. Rapport des opérations du mois de décembre 2016

4.2. Rapport des opérations du mois de janvier 2017



4.3. Suivi des recommandations

Recommandation quant à la réparation de la soufflante 2 à la 4.3.1. station d'épuration;

Réception de deux (2) soumissions et recommandation de Frédéric 4.3.2. Coulombe de SIMO pour changer la vanne de la conduite de refoulement de la pompe 4 (pompe pluviale) au poste Dumais et installer un volant de contrôle de la vanne.

4.4. Pompe P3 surutilisée au poste Dumais.

4.5. Réparation requise à la soufflante 5 à l'usine

4.6. Réception de deux (2) soumissions et recommandation de Frédéric Coulombe pour ajout d'une tige pour la vanne de dérivation au poste Dumais

4.7. Vanne brisée à la pompe 3 au poste Dumais

EnviroServices, services professionnels d'ingénierie

- 5.1. Rapport des opérations du mois de décembre 2016 5.2. Rapport des opérations du mois de janvier 2017

5.3. Manuels d'exploitation

Suivi de l'inclusion du rapport d'OTransit au manuel du poste Angora et possibilité d'obtenir les copies en version Word.

Madame Chantal Marceau a transmis par courriel à monsieur Patrick Tremblay le 10 février 2017, les derniers commentaires d'EnviroServices et de SIMO. En attente d'un retour de monsieur Tremblay.

5.4. Suivi des travaux dans le dossier de la plainte du 183 rue Samson. Réception de la recommandation de paiement d'EnviroServices incluant l'imposition d'une retenue pour travaux non satisfaisants. Les travaux correctifs auront lieu au printemps 2017.

5.5. Suivi des travaux pour augmenter la capacité de pompage au poste Angora

Suivi des travaux d'ajustements à effectuer par la firme Solutions 5.5.1. NC sur les automates relativement à la possibilité de varier la vitesse de la pompe.

5.6. Suivi du mandat des agitateurs au poste Dumais Octroi de contrat suite à la recommandation d'EnviroServices. Financement de la dépense par l'excédent de fonctionnement non affecté.

5.7. Suivi du mandat de l'ajustement des aérateurs de l'étang 1 (balançoires) Octroi de contrat suite à la recommandation d'EnviroServices. Financement de la dépense par la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration (Règlement 105-2).

5.8. Diagnostic des automates Suivi par M. Hugo Lavoie d'EnviroServices sur l'état de la situation de l'ensemble des automates (tous les postes) et recommandations.

Autres dossiers en cours

6.1. Cession de lot par la Ville de Terrebonne à la Régie Réception du certificat de localisation par Groupe Meunier pour le certificat de localisation du 4000, chemin des Quarante-Arpents (poste de pompage Quarante-Arpents II).

Madame Chantal Marceau a demandé à Monsieur Gilbert Desrosiers, conseiller juridique à la Ville de Terrebonne, quelles sont les obligations légales d'une Régie intermunicipale, en regard des informations à inclure

sur un site web. Disposition des déchets du dégrilleur à l'usine

SOMAEU

Secteur d'exploitation – accès, saisie et validation – personnes ressources

Contrat vidange des boues - Terrapure Environnement inc Réception de la recommandation de paiement d'EnviroServices au montant de

209 233.43\$ taxes incluses (résolution 16-112)

10. Dépôt de l'état de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration (Règlement 105-2) au 31 décembre 2016

11. Adhésion au Regroupement d'achats de la Rive Nord pour 2018

12. Transferts budgétaires pour l'exercice financier 2017

12.1.Transfert budgétaire 2017-01 totalisant 2 000\$ et se détaillant comme suit :

Du poste

02-134-00-999 Réserves pour imprévus 2 000\$

02-134-00-670 Fournitures de bureau

2 000\$

12.2. Transfert budgétaire 2017-02 totalisant 477\$ et se détaillant comme suit :

Du poste 02-990-00-880 Frais financiers

477\$

Aux postes 03-210-00-107 Rachat de capital R.107

100\$

03-210-00-112 Rachat de capital R.112 12.3. Transfert budgétaire 2017-03 totalisant 3 650\$ et se détaillant comme

suit :

Du poste

02-134-00-999 Réserves pour imprévus

3 650\$

03-410-00-002 Mobilier de bureau

3 650\$

Formules Municipales - No



13. Transfert budgétaire 2016-12 pour l'exercice financier 2016, totalisant 2 550\$ et se détaillant comme suit :

Des postes 02-134-00-999 Réserves pour imprévus 1 520\$ 02-414-03-499 Déneigement 320\$ 02-414-00-999 Réserves pour imprévus 710\$ Aux postes 1 520\$ 02-134-00-341 Journaux et revues 02-414-03-523 Machinerie et équipement

14. Approbation des comptes du fonds d'administration

02-414-04-523 Machinerie et équipement

14.1.Liste des chèques émis pour un total de : 345.10\$

14.2.Liste des comptes à payer pour un total de : 89 616.06\$
15. Adoption du Règlement 117-1 amendant le règlement 117 afin de fixer le nombre de suivis budgétaires à trois (3) par année.

16. C

Cor	respondances	
1	2017-01-23	Lettre du bureau de la ministre Catherine McKenna : accusé de réception de la résolution 16-122 concernant l'aérodrome de Mascouche
2	2017-01-28	Article de La Voix de l'Est/site La Presse : « Eaux usées municipales : der milliers de surverses ».
3	2017-01-30	Copie d'une lettre transmise par courriel à Mme Chantal Marceau par Mme Lison- Lefebvre, trésorière à la Ville de Terrebonne : « Planification de l'audit du rapport financier 2016 consolidé de la Ville de Terrebonne ».
4	2017-02-09	UMQ Systèmes de traitement des eaux usées

2017-02-14 Article du journal La Revue : « Le gouvernement pourra interjeter appel ».

320\$ 710\$

17. Avis de motion : Règlement 119-1 Modification de l'heure de l'assemblée

- 18. Assemblée de juillet 2017
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Levée de la séance.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du mardi 17 janvier

**RÉSOLUTION: 17-02-2017** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE le procès-verbal de l'assemblée du mardi 17 janvier 2017 soit approuvé.

### ADOPTÉ

- 4. SIMO, gestionnaire pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement
  - 4.1. Rapport des opérations du mois de décembre 2016.

CONCLUSIONS (rapport SIMO, pages 29 à 31)

### STATION D'ÉPURATION

Au mois de décembre, il n'y a pas eu de perte de tension électrique. De plus, les tests automatiques hebdomadaires de la génératrice se sont bien déroulés.

Deuxièmement, il n'y a pas eu de perte de communication avec les postes de pompage. De plus, le rapport de communication avec les postes de pompage a été envoyé à François Malépart de la Ville de Terrebonne, les 5 et 23 décembre 2016.

Troisièmement, la mesure des boues des étangs 2 et 3 a été exécutée vers la fin du mois de novembre 2016 par des techniciens du Groupe Hélios.

Finalement, une intervention de Germain Gagnon de SIMO a été nécessaire le 21 décembre 2016 pour réarmer le relais de surcharge du dégrilleur 2 dans le panneau de contrôle Claro. Le frein- moteur du dégrilleur 2 est possiblement usé selon la firme Brault Maxtech. L'opération de ce dégrilleur est à suivre avec attention.



# Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Durant le mois de décembre, les soufflantes # 3, 4 et 5 ont assuré l'aération de tous les étangs. La soufflante #4 a été mise à l'arrêt vers le milieu du mois, la soufflante #3 a pris la relève pour le restant du mois. Il y a également deux (2) soufflantes qui s'occupent exclusivement de l'aération du réacteur; ce sont les soufflantes 7 et 8. La soufflante 7 a assuré cette fonction pendant tout le mois.

La moyenne des concentrations à l'effluent en DBO5C pour le mois de décembre a été de 6,1 mg/L ou de 138,9 kg/jour, et le pourcentage d'enlèvement a été de 94,8 %. Les exigences annuelles et périodiques de rejet pour la DBO5C ont été respectées. La moyenne des concentrations en MES a été de 12,2 mg/l; <u>la norme annuelle a été respectée.</u>

Pour la DBO5C, la norme annuelle est de 20 mg/l ou 906 kg/d, avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 60 %. Pour la période du 1er juillet au 30 septembre, la norme est de 15 mg/l ou 679 kg/d, avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 70 %, et pour la période du 1er janvier au 31 mars, la norme est de 25 mg/l ou 1 132 kg/d avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 50 %. Pour les MES, la norme annuelle est de 25 mg/l. Pour le phosphore total, la norme de rejet est de 0,8 mg/l ou 36 kg/d, pour la période du 15 mai au 14 novembre, avec un rendement de 60 %. Pour les coliformes fécaux, la norme est de 2 000 org/100ml pour la période du 1er mai au 31 octobre.

Les normes nationales mensuelles de rejet pour la DBO5C et les MES sont de 25 mg/l à l'émissaire. <u>Ces normes ont été respectées pour le mois de décembre 2016.</u>

### POSTE DE POMPAGE DUMAIS (SP-1)

Au mois de décembre, il n'y a pas eu de panne électrique. Deuxièmement, il n'y a pas eu de blocage de pompes pendant tout le mois. Troisièmement, des alarmes de refus démarrage sur la pompe 2 ont été causées par un problème au niveau du variateur. Ce problème a été corrigé par l'intervention d'un technicien de Siemens durant le mois de janvier. Finalement, il n'y a pas eu de débordement.

### POSTE DE POMPAGE ANGORA (SP-2)

Au mois de décembre, il n'y a pas eu de panne de courant. De plus, l'agitateur 2 a été débloqué deux fois et la pompe 3 a été débloquée une seule fois.

# POSTE DE POMPAGE BLÉRIOT II (SP-3)

Durant le mois de décembre, il n'y a pas eu de panne électrique. Un relevé d'odeurs à la sortie de la ventilation du puits humide a également été effectué à chaque visite hebdomadaire. Aucune odeur forte n'a été détectée à chaque présence. De plus, le modem de communication du poste a dû être réarmé le 27 décembre 2016. Finalement, les visites hebdomadaires ont eu lieu les 7, 14, 21 et 28 décembre 2016.

### POSTE DE POMPAGE 40 ARPENTS II (SP-4)

Durant le mois de décembre, il n'y a pas eu de panne électrique. De plus, les visites hebdomadaires ont eu lieu les 7, 14, 21 et 28 décembre 2016.

#### **RECOMMANDATIONS**

**2015-03** : SIMO recommande de produire des appels d'offres d'une durée de 3 ou 5 ans pour des contrats récurrents tels que :

- Laboratoires d'analyses externes;
- Vérification annuelle des dispositifs anti-refoulement;
- Inspection annuelle des génératrices;
- Étalonnage biannuel des débitmètres;
- Vérification annuelle des extincteurs, de l'éclairage d'urgence et des systèmes incendie et intrusion;
- Inspection annuelle des appareils de levage;
- Tests annuels de vibrations des 7 soufflantes;
- Pompage des solides dans les postes de relèvement;
- Inspection annuelle des harnais, du trépied, du treuil et de l'antichute;
  Étalonnage et entretien biannuel des détecteurs de gaz.



Action: L'entretien préventif annuel de la génératrice du poste Blériot 2 a été exécuté par un technicien de la firme Génératrice Drummond au début du mois de décembre 2016. Les entretiens préventifs annuels des génératrices des postes Dumais et 40 Arpents 2 ont été exécutés au mois de novembre 2016 par la même firme. De plus, le deuxième étalonnage des débitmètres a été effectué au mois de décembre par un technicien de la firme Hetek Solutions. Finalement, un courriel a été envoyé à Chantal Marceau le 13 janvier 2017 au sujet de la réparation des roulements de la soufflante 2. Ce courriel fait mention de deux prix pour changer les roulements: PSI Prolew entre 7000 \$ et 8000 \$, ASN 6000 \$ et 7000 \$. Je recommande de procéder à cette réparation en faisant affaire avec ASN puisqu'il c'est un fournisseur de Terrebonne et que le prix est plus bas.

**2016-01**: Une expertise par Xylem est recommandée, suite aux alarmes de surchauffe successives de la pompe pluviale du poste Dumais. Ces alarmes de surchauffe empêchent la pompe de fonctionner pendant une période variable, soit le temps que le moteur refroidisse.

**Action**: Le Groupe Québeco a produit une soumission pour changer la vanne de la conduite de refoulement de la pompe 4. Le montant total du coût des travaux est de 10 494,92 \$ avec les taxes. C'est une vanne en acier inoxydable. Un autre fournisseur est supposé me fournir un deuxième prix avant la prochaine réunion.

Fin de la reproduction partielle du rapport SIMO de décembre 2016

**RÉSOLUTION NO: 18-02-2017** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

**QUE** le conseil de la RAETM prenne acte du rapport SIMO des opérations de décembre 2016.

### **ADOPTÉ**

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil qu'il n'a rien relevé de particulier en regard des opérations du mois de décembre 2016.

4.2. Rapport des opérations du mois de janvier 2017.

CONCLUSIONS (rapport SIMO, pages 29 à 31)

# STATION D'ÉPURATION

Au mois de janvier, il y a eu une perte de tension électrique le 11 janvier 2017. La génératrice n'a pas démarré suite à cette perte de tension. Par contre, l'UPS qui alimente l'ordinateur de contrôle a dû être changé car les batteries de l'ancien UPS étaient à plat. De plus, les tests automatiques hebdomadaires de la génératrice se sont bien déroulés.

Deuxièmement, il y a eu une perte de communication avec les postes de pompage le 30 janvier 2017. L'ordinateur de contrôle a redémarré automatiquement suite à cette alarme. De plus, le rapport de communication avec les postes de pompage a été envoyé à François Malépart de la Ville de Terrebonne, les 6 et 27 janvier 2017.

Troisièmement, des essais d'écotoxicité ont été réalisés pour le premier trimestre de l'année 2017. Les résultats pour les truites et les daphnies ont été non létaux.

Finalement, les pages du nouveau SOMAEU n'ont pas pu être incluses au rapport à temps pour la remise officielle du rapport. Elles seront ajoutées plus tard.

Durant le mois de janvier, les soufflantes # 1,3 et 5 ont assuré l'aération de tous les étangs. Les soufflantes 1 et 5 ont été mises à l'arrêt vers le milieu du mois car un analyste de vibration a constaté que les roulements de ces soufflantes étaient trop usés. La soufflante 4 a remplacé la soufflante 1 à la toute fin du mois. Il y a également deux (2) soufflantes qui s'occupent exclusivement de l'aération du réacteur; ce sont les soufflantes 7 et 8. La soufflante 7 a assuré cette fonction pendant tout le mois.



La moyenne des concentrations à l'effluent en DBO5C pour le mois de janvier a été de 6,5 mg/L ou de 142,5 kg/jour, et le pourcentage d'enlèvement a été de 94,3 %. Les exigences annuelles et périodiques de rejet pour la DBO5C ont été respectées. La moyenne des concentrations en MES a été de 14,0 mg/l; <u>la norme annuelle a été respectée</u>.

Pour la DBO5C, la norme annuelle est de 20 mg/l ou 906 kg/d, avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 60 %. Pour la période du 1er juillet au 30 septembre, la norme est de 15 mg/l ou 679 kg/d, avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 70 %, et pour la période du 1er janvier au 31 mars, la norme est de 25 mg/l ou 1 132 kg/d avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 50 %. Pour les MES, la norme annuelle est de 25 mg/l. Pour le phosphore total, la norme de rejet est de 0,8 mg/l ou 36 kg/d, pour la période du 15 mai au 14 novembre, avec un rendement de 60 %. Pour les coliformes fécaux, la norme est de 2 000 org/100ml pour la période du 1er mai au 31 octobre.

Les normes nationales mensuelles de rejet pour la DBO5C et les MES sont de 25 mg/l à l'émissaire. <u>Ces normes ont été respectées pour le mois de janvier 2017.</u>

# POSTE DE POMPAGE DUMAIS (SP-1)

Au mois de janvier, il n'y a pas eu de panne électrique. Deuxièmement, il n'y a pas eu de blocage de pompes pendant tout le mois. Troisièmement, l'intervention d'un technicien de Siemens a dû être nécessaire pour remplacer la carte d'alimentation du variateur le 19 janvier 2017. Finalement, il n'y a pas eu de débordement.

### POSTE DE POMPAGE ANGORA (SP-2)

Au mois de janvier, il n'y a pas eu de panne de courant. De plus, l'agitateur 2 et la pompe 3 ont été débloqués une fois durant le mois. Quant à la pompe 1, elle avait été mise à l'arrêt suite l'entretien préventif de la pompe à la mijanvier. Peu de temps après, la pompe 1 a été envoyée chez Xylem pour constater finalement que l'impulseur n'était pas fêlé. Elle devra être rebranchée. Finalement, une technicienne de Solutions NC est venue télécharger le nouveau programme d'opération des pompes afin de permettre d'augmenter la capacité de pompage du poste lorsque deux pompes fonctionnent. Elle devra revenir pour réinstaller la régulation des pompes lorsqu'une seule pompe fonctionne.

# POSTE DE POMPAGE BLÉRIOT II (SP-3)

Durant le mois de janvier, il n'y a pas eu de panne électrique. Un relevé d'odeurs à la sortie de la ventilation du puits humide a également été effectué à chaque visite hebdomadaire. Aucune odeur forte n'a été détectée à chaque présence. Finalement, les visites hebdomadaires ont eu lieu les 4, 11, 18 et 25 janvier 2017.

### POSTE DE POMPAGE 40 ARPENTS II (SP-4)

Durant le mois de décembre, il n'y a pas eu de panne électrique. De plus, les visites hebdomadaires ont eu lieu les 4, 11, 18 et 25 janvier 2017.

### RECOMMANDATIONS

**2015-03** : SIMO recommande de produire des appels d'offres d'une durée de 3 ou 5 ans pour des contrats récurrents tels que :

- Laboratoires d'analyses externes;
- Vérification annuelle des dispositifs anti-refoulement;
- Inspection annuelle des génératrices;
- Étalonnage biannuel des débitmètres;
- Vérification annuelle des extincteurs, de l'éclairage d'urgence et des systèmes incendie et intrusion;
- Inspection annuelle des appareils de levage ;
- Tests annuels de vibrations des 7 soufflantes;
- Pompage des solides dans les postes de relèvement;
- Inspection annuelle des harnais, du trépied, du treuil et de l'antichute;
- Étalonnage et entretien biannuel des détecteurs de gaz.



# Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Action: L'entretien préventif annuel de la génératrice du poste Angora a été exécuté par un technicien de la firme Génératrice Drummond au début du mois de janvier 2017. Lors de cet entretien préventif annuel, des essais sur banc de charge ont été effectués. Ces essais consistent à faire fonctionner la génératrice tout près de sa capacité maximale pour vérifier la fiabilité de toutes composantes de la machine et éviter tout encrassement du moteur. Il y a seulement des essais sur banc de charge pour le poste Angora car la génératrice vire sans charge lors des tests hebdomadaires afin de protéger les variateurs des pompes. De plus, les batteries de cette génératrice ont été changées car la date d'expiration de celles-ci avait été atteinte.

En ce qui concerne le dossier de la réparation des roulements des soufflantes 2 et 5, les bons de commande ont été envoyés à la firme ASN Compression de Terrebonne. En date du 22 février 2017, les roulements de la soufflante 5 et du moteur de soufflante 5 ont été changés, il reste à vérifier la vibration avec le technicien Daniel Côté.

**2016-01**: Une expertise par Xylem est recommandée, suite aux alarmes de surchauffe successives de la pompe pluviale du poste Dumais. Ces alarmes de surchauffe empêchent la pompe de fonctionner pendant une période variable, soit le temps que le moteur refroidisse.

Action: Le Groupe Québeco a produit une soumission pour changer la vanne de la conduite de refoulement de la pompe 4. Le montant total du coût des travaux est de 10 494,92 \$ avec les taxes. C'est une vanne en acier inoxydable. Le deuxième fournisseur a déposé un autre prix pour les mêmes travaux. Le fournisseur est AMP et le montant total avec les taxes est de 11 784,94 \$. Je recommande de choisir le Groupe Québeco en raison du prix plus bas.

Fin de la reproduction partielle du rapport SIMO de janvier 2017

**RÉSOLUTION NO: 19-02-2017** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque

ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

**QUE** le conseil de la RAETM prenne acte du rapport SIMO des opérations de janvier 2017.

### **ADOPTÉ**

Monsieur Yvon Plante mentionne qu'il n'y a pas eu de problème au niveau des normes en janvier.

Les débits sont dans la moyenne élevée à cause de la fonte de neige ayant eu lieu au cours du mois.

Certaines données du graphique présenté à la page 5 sont manquantes. Il s'agit d'une coquille et ils seront ajoutés au prochain rapport. Cependant, il est possible de voir les rendements à la page 1 du rapport.

La répartition des débits est d'environ 50%-50% entre les 2 villes, la charge (DBO) est à environ 60%-40% (60% pour Mascouche) tandis que les MES sont environ 55%-45% (55% du côté de Terrebonne).

Des problèmes de roulement avec deux (2) soufflantes ont été observés. Il s'agit des soufflantes 2 et 5.

Une carte d'alimentation a été remplacée par un variateur de vitesse à Dumais.

Monsieur Plante informe les membres du conseil que les données pour le SOMAEU ne sont pas dans le rapport de janvier car il n'a pu les enregistrer.

Monsieur Luc Fugère mentionne que tout fonctionne à la Ville de Terrebonne. Il y aura lieu de voir si la situation peut être corrigée par l'utilisation d'un autre navigateur qu' « Internet Explorer ».



### 4.3. Suivi des recommandations.

4.3.1. Recommandation quant à la réparation de la soufflante 2 à la station d'épuration;

La réparation est en cours et le travail est presque terminé. Monsieur Yvon Plante va demander à monsieur Frédéric Coulombe, opérateur à l'usine d'épuration, de confirmer le tout par courriel à madame Chantal Marceau.

4.3.2. Réception de deux (2) soumissions et recommandation de monsieur Frédéric Coulombe pour changer la vanne de la conduite de refoulement de la pompe 4 (pompe pluviale) au poste Dumais et installer un volant de contrôle de la vanne.

Groupe Québeco est recommandé pour ces travaux qui sont estimés à 10 495\$.

4.4. Pompe P3 surutilisée au poste Dumais.

Des tests ont été effectués et on a constaté que la pompe P3 est moins efficace que les autres. Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil que d'autres essais doivent être faits afin de déterminer la cause.

4.5. Réparation requise à la soufflante 5 à l'usine.

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil que les travaux sont en cours.

4.6. Réception de deux (2) soumissions et recommandation de monsieur Frédéric Coulombe pour ajout d'une tige pour la vanne de dérivation au poste Dumais.

Groupe Québeco est recommandé pour ces travaux qui sont estimés à environ 6 409\$

4.7. Vanne brisée à la pompe 3 à la station d'épuration.

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil que pour réparer cette vanne, la dalle de béton sous laquelle la vanne est située devra être cassée.

Cette réparation est conséquente à la manipulation de la vanne découlant des tests effectués au point 4.4.

Les travaux sont estimés entre 5 000\$ et 10 000\$.

# 5. EnviroServices, service professionnel d'ingénierie

Les points 5.6 et 5.5 ont été discuté en premier, avant le départ de Monsieur Yvon Plante à 14h50.

5.1. Rapport des opérations du mois de décembre 2016

Monsieur Hugo Lavoie informe les membres du conseil qu'il n'a pas de commentaires pour ce point.

5.2. Rapport des opérations du mois de janvier 2017

Monsieur Hugo Lavoie informe les membres du conseil qu'il n'a pas de commentaires pour ce point.



5.3. Manuels d'exploitation

Suivi de l'inclusion du rapport d'OTransit au manuel du poste Angora et possibilité d'obtenir les copies en version Word.

Madame Chantal Marceau informe les membres du conseil qu'elle a transmis par courriel à monsieur Patrick Tremblay, le 10 février 2017, les derniers commentaires d'EnviroServices et de SIMO. Elle est en attente d'un retour de la part de monsieur Tremblay.

Il est convenu que monsieur Hugo Lavoie coordonnera une rencontre avec monsieur Patrick Tremblay et madame Chantal Marceau.

5.4. Suivi des travaux dans le dossier de la plainte du 183 rue Samson.

Réception de la recommandation de paiement d'EnviroServices incluant l'imposition d'une retenue pour travaux non satisfaisants.

Les travaux correctifs auront lieu au printemps 2017.

- 5.5. Suivi des travaux pour augmenter la capacité de pompage au poste Angora.
  - 5.5.1. Suivi des travaux d'ajustements à effectuer par la firme Solutions NC sur les automates relativement à la possibilité de varier la vitesse de la pompe.

Monsieur Hugo Lavoie informe les membres du conseil que les changements proposés par monsieur Serge Coderre l'automne dernier ont été faits. Cependant il n'est plus possible de varier la vitesse des pompes.

Il serait possible de demander à Solution NC de revoir toute la séquence afin de rétablir la variation de vitesse des pompes. Il a été évalué que les coûts seraient d'environ 7 000\$ à 8 000\$. Des ajustements sont encore à faire afin de confirmer le tout. M. Lavoie fera parvenir un écrit des coûts à madame Chantal Marceau.

5.6. Suivi du mandat des agitateurs au poste Dumais.

Octroi de contrat suite à la recommandation d'EnviroServices. Financement de la dépense par l'excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION NO: 20-02-2017** 

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (R.A.E.T.M.) a autorisé la firme EnviroServices inc. à procéder à un appel d'offres public pour pour la fourniture et l'installation d'agitateurs au poste de pompage Dumais par la résolution 16-081 adoptée lors de sa séance régulière du 26 septembre 2016;

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres 2016-001 pour la fourniture et l'installation d'agitateurs au poste de pompage Dumais;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 novembre 2016;



**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 janvier 2017, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
Nordmec	46 190.06 \$
Groupe Québeco inc.	46 770.68 \$
Groupe LML Ltée	47 599.65 \$
Plomberie Brébeuf inc.	47 743.37 \$
Norclair inc.	47 825.00 \$
Groupe Mecano inc.	51 401.87 \$
Turcotte (1989) inc.	52 566.57 \$
Construction FJL inc.	62 226.76 \$

**ATTENDU** le rapport daté du 21 février de madame Nathalie Savard, chef de service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme Nordmec s'est avérée la plus basse selon le rapport technique et de recommandation en date du 22 février 2017 de monsieur Benoit Dagenais de la firme EnviroServices inc.;

**ATTENDU QUE** l'estimation des travaux est de 32 000.00\$, lequel document produit par la firme EnviroServices inc., est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE** le nom de la firme Nordmec n'apparait pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 février 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

Et résolu à l'unanimité :

**D'OCTROYER** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Nordmec pour l'achat et l'installation de deux (2) agitateurs au poste de pompage Dumais de la RAETM au montant de 40 174.00\$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

# ADOPTÉ

5.7. Suivi du mandat de l'ajustement des aérateurs de l'étang 1 (balançoires).

Octroi de contrat suite à la recommandation d'EnviroServices. Financement de la dépense par la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration (Règlement 105-2).

**RÉSOLUTION NO : 21-02-2017** 

**ATTENDU QUE** la firme EnviroServices inc. a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres 2016-002 pour l'ajustement des aérateurs Biolacs, station d'épuration;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) ainsi que dans le journal La Revue le 23 novembre 2016;



# Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 janvier 2017, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
Norclair	94 118.88 \$
Nordmec	135 141.62 \$
Construction Mario Cossette	136 627.87 \$
Groupe Mécano inc.	205 829.29 \$
Turcotte (1989) inc.	210 904.39 \$
Plomberie Brébeuf inc.	211 012.86 \$
Construction FJL inc.	257 156.53 \$
Groupe Québeco inc.	275 836.52 \$

**ATTENDU** le rapport daté du 20 février de madame Nathalie Savard, chef de service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme Norclair s'est avérée la plus basse selon le rapport technique et de recommandation en date du 20 février 2017 de monsieur Benoit Dagenais de la firme EnviroServices inc.;

**ATTENDU QUE** l'estimation des travaux est de 150 000.00\$, lequel document produit par la firme EnviroServices inc., est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE** le nom de la firme Norclair n'apparait pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 février 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque

ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

Et résolu à l'unanimité :

**D'OCTROYER** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Norclair pour l'achat et l'ajustement des lignes d'aération et le remplacement des tubes des étangs aérés de la RAETM au montant de 81 860.30\$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit financée par la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration.

### ADOPTÉ

### 5.8. Diagnostic des automates.

Suivi par M. Hugo Lavoie d'EnviroServices sur l'état de la situation des automates (tous les postes) et recommandations.

Comme il s'agit de travaux d'optimisation et non de réparation, il a été convenu d'attendre le retour de monsieur Serge Coderre.

Départ de monsieur Hugo Lavoie à 15 heures.



No de résolution ou annotation

# Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

#### 6. Autres dossiers en cours

6.1. Cession de lot par la Ville de Terrebonne à la Régie

Réception du certificat de localisation par Groupe Meunier pour le certificat de localisation du 4000 chemin des Quarante-Arpents (poste de pompage Quarante-Arpents II).

Monsieur Paul Asselin informe les membres du conseil que le dossier suit son cours à la Ville de Terrebonne.

#### 6.2. Site Web

Madame Chantal Marceau a demandé à monsieur Gilbert Desrosiers, conseiller juridique à la ville de Terrebonne, quelles sont les obligations légales d'une Régie intermunicipale, en regard des informations à inclure sur un site web.

7. Disposition des déchets du dégrilleur à l'usine.

Madame Chantal Marceau informe les membres du conseil de la réception d'une offre de services de la part d'EnviroServices pour la préparation d'un devis afin de procéder à un appel d'offres.

#### 8. SOMAEU

Secteur d'exploitation - accès, saisie et validation - personnes ressources

9. Contrat vidange des boues - Terrapure Environnement inc.

Réception de la recommandation de paiement d'EnviroServices au montant de 209 233.43\$ taxes incluses (résolution 16-112)

Le paiement a été effectué.

10. <u>Dépôt de l'état de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration (Règlement 105-2) au 31 décembre 2016</u>

**RÉSOLUTION NO: 22-02-2017** 

**ATTENDU** l'article 5 du Règlement 105-2, dans lequel il est mentionné au deuxième paragraphe, l'obligation pour le secrétaire-trésorier de déposer annuellement au conseil d'administration de la Régie l'état de la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration en date du 31 décembre:

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque

ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

**QUE** le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche prenne acte de l'état de la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration au 31 décembre 2016, lequel document est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

#### **ADOPTÉ**



No de résolution ou annotation

# Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

11. Adhésion au Regroupement d'achats de la Rive Nord pour 2018

**RÉSOLUTION NO: 23-02-2017** 

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche est membre du Regroupement d'achat de la Rive nord;

**ATTENDU QUE**, au nom du Regroupement d'achat de la Rive nord, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, chaque membre doit se charger de préparer les documents servant à l'appel d'offres d'achat de produits chimiques, assurer l'ouverture de soumissions ainsi que valider la conformité de celles-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

**QUE** la Ville de St-Eustache soit autorisée à confectionner, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, un cahier de charges, publier les appels d'offres et ouvrir des soumissions publiques pour la fourniture de sulfate ferrique utilisé à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche.

### ADOPTÉ

12. Transferts budgétaires pour l'exercice financier 2017

12.1. Transfert budgétaire 2017-01 totalisant 2 000\$ et se détaillant comme suit :

Du poste :

02-134-00-999 Réserves pour imprévus

2 000\$

Au poste :

02-134-00-670 Fournitures de bureau

2 000\$

12.2. Transfert budgétaire 2017-02 totalisant 477\$ et se détaillant comme suit :

Du poste :

02-990-00-880 Frais financiers

477\$

Aux postes :

03-210-00-107 Rachat de capital R.107 03-210-00-112 Rachat de capital R.112

100\$ 377\$

12.3. Transfert budgétaire 2017-03 totalisant 3 650\$ et se détaillant comme suit :

Du poste :

02-134-00-999 Réserves pour imprévus

3 650\$

Au poste:

03-410-00-002 Mobilier de bureau

3 650\$



### Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

13. <u>Transferts budgétaires 2016-12 pour l'exercice financier 2016, totalisant 2 550\$ et se détaillant comme suit :</u>

Des postes :

 02-134-00-999
 Réserves pour imprévus
 1 520\$

 02-414-03-499
 Déneigement
 320\$

 02-414-00-999
 Réserves pour imprévus
 710\$

Aux postes:

 02-134-00-341
 Journaux et revues
 1 520\$

 02-414-03-523
 Machinerie et équipement
 320\$

 02-414-04-523
 Machinerie et équipement
 710\$

14. Approbation des comptes du fonds d'administration

14.1. Liste des chèques émis, pour un total de 345.10\$

**RÉSOLUTION: 24-02-2017** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

**QUE** la liste des chèques émis, pour un total de 345.10\$, telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit approuvée.

### **ADOPTÉ**

14.2. Liste des comptes à payer, pour un total de 89 616.06\$

**RÉSOLUTION: 25-02-2017** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

**QUE** la liste des comptes à payer, pour un total de 89 616.06\$, telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit approuvée.

#### **ADOPTÉ**

15. Adoption du Règlement 117-1 amendant le règlement 117 afin de fixer le nombre de suivis budgétaires à trois (3) par année.

**RÉSOLUTION NO : 26-02-2017** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

**ATTENDU QU'**UN avis de motion Règlement 117-1 amendant le règlement 117 afin de fixer le nombre de suivis budgétaires à trois (3) par année a été donné par le conseiller M. Gabriel Michaud lors de la séance régulière tenue le 17 janvier 2017;

**QUE** le règlement 117-1 amendant le règlement 117 afin de fixer le nombre de suivis budgétaires à trois (3) par année soit adopté.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

### ADOPTÉ



### 16. Correspondances

1.	2017-01-23	Lettre du bureau de la ministre Catherine McKenna : accusé de réception de la résolution 16-122 concernant l'aérodrome de Mascouche.	
2.	2017-01-28	Article de La Voix de l'Est / site La Presse : « Eaux usées municipales : des milliers de surverses ».	
3	2017-01-30	Copie d'une lettre transmise par courriel à Mme Chantal Marceau par Mme Lison Lefebvre, trésorière à la Ville de Terrebonne : « Planification de l'audit du rapport financier 2016 consolidé de la Ville de Terrebonne ».	
4	2017-02-09	UMQ Systèmes de traitement des eaux usées.	
5	2017-02-14	Article du journal La Revue : « Le gouvernement pourra interjeter appel ».	

**RÉSOLUTION NO: 27-02-2017** 

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque

ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

QUE les rapports et correspondances mentionnés à l'ordre du jour soient acceptés tels que présentés.

### **ADOPTÉ**

### 17. Avis de motion : Règlement 119-1 Modification de l'heure de l'assemblée

**RÉSOLUTION NO: 28-02-2017** 

Le conseiller **M. Gabriel Michaud** donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure, le règlement 119-1 amendant le règlement 119 sera présenté au conseil d'administration. Ce dernier portera sur la modification de l'heure des assemblées pour 15 heures.

### **ADOPTÉ**

### 18. Assemblée de juillet 2017

L'assemblée de juillet aura lieu le 10 juillet 2017. Il est convenu que la résolution sera adoptée lors d'une séance ultérieure.

### 19. Affaires nouvelles

### 20. Levée de la séance

**RÉSOLUTION:** 29-02-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque

ET APPUYÉ PAR : M. Gabriel Michaud

QUE la séance soit levée.

### ADOPTÉ

M. Paul Asselin Président

Mme Chantal Marceau Secrétaire-trésorière